

Catégories des 28^{èmes} Victoires de la Musique Classique

Soliste instrumental

Le soliste français - ou étranger résidant en France depuis plus de 5 ans et ayant notoirement une activité musicale en France - qui a, soit réalisé un enregistrement, soit joué en concert, entre le 13 novembre 2019 et le 12 novembre 2020. L'artiste ayant reçu la Victoire dans cette catégorie ne pourra concourir les trois années suivantes dans cette même catégorie (2018 : Victor Julien-Laferrière, 2019 : Nicholas Angelich, 2020 : Alexandre Kantorow).

Artiste lyrique

L'artiste français - ou étranger résidant en France depuis plus de 5 ans et ayant notoirement une activité musicale en France - qui a, soit réalisé un enregistrement, soit chanté en production ou en récital entre le 13 novembre 2019 et le 12 novembre 2020. L'artiste ayant reçu la Victoire dans cette catégorie ne pourra concourir les trois années suivantes dans cette même catégorie (2018 : Sabine Devieille, 2019 : Stéphane Degout, 2020 : Karine Deshayes et Benjamin Bernheim).

Révélation, Soliste instrumental

Le soliste français - ou étranger résidant en France depuis plus de 5 ans - âgé de 25 ans au plus, au 31/12/2020. L'artiste ne devra pas avoir enregistré plus de 2 CD en soliste. Tout artiste ayant déjà été nommé dans cette catégorie, et ayant donc participé au concert enregistré des Révélations, ne peut plus se présenter dans cette catégorie. Toute candidature doit être proposée par un parrain de la vie musicale. Chaque candidat devra impérativement être libre aux dates de l'enregistrement du Concert des Révélations, de la cérémonie des 28^{èmes} Victoires de la Musique Classique et du Concert des Révélations organisé par le CIC aux Invalides, pour pouvoir figurer dans l'aide-mémoire.

Révélation, Artiste lyrique

L'artiste français - ou étranger résidant en France depuis plus de 5 ans - âgé de 30 ans au plus, au 31/12/2020. L'artiste ne devra pas avoir enregistré plus de 2 CD en soliste. Tout artiste ayant déjà été nommé dans cette catégorie, et ayant donc participé au concert enregistré des Révélations, ne peut plus se présenter dans cette catégorie. Toute candidature doit être proposée par un parrain de la vie musicale. Chaque candidat devra impérativement être libre aux dates de l'enregistrement du Concert des Révélations, de la cérémonie des 28^{èmes} Victoires de la Musique Classique et du Concert des Révélations organisé par le CIC aux Invalides, pour pouvoir figurer dans l'aide-mémoire.

Compositeur

(1^{er} tour de vote : Jury spécialisé - 2nd tour de vote : Académie de votants)

Le compositeur vivant français - ou étranger résidant en France depuis plus de cinq ans, ayant notoirement une activité musicale en France - dont une œuvre a été créée en concert lors d'un événement de dimension nationale en France ou à l'étranger entre le 13 novembre 2019 et le 12 novembre 2020, ou enregistrée en CD distribué en France entre le 13 novembre 2019 et le 12 novembre 2020 et constitué à plus de 50% d'œuvres inédites. Sont exclus les compilations, rééditions et documents d'archives. Une première création en France peut être présentée à condition que cette même œuvre n'ait pas déjà été présentée lors de sa création à l'étranger dans l'aide-mémoire.

Un compositeur ayant reçu une Victoire dans cette catégorie ne pourra concourir les cinq années suivant sa récompense dans cette même catégorie (Karol Beffa, Guillaume Connesson, Camille Pépin).

Un compositeur ayant reçu trois Victoires dans cette catégorie ne pourra concourir les dix années suivant sa dernière récompense dans cette même catégorie (Pascal Dusapin, Thierry Escaich, Philippe Hersant).

Enregistrement

L'enregistrement de musique classique (CD ou digital) distribué en France entre le 13 novembre 2019 et le 12 novembre 2020. Sont exclus les compilations, rééditions et documents d'archives.